

Frontières extérieures: mandat de l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures (FRONTEX)

2010/0039(COD) - 11/04/2011

Le Conseil a examiné l'état d'avancement des travaux concernant la révision des dispositions applicables à l'agence européenne pour la gestion de la coopération aux frontières extérieures, FRONTEX.

Parmi les questions en suspens figurent:

- le suivi dans le cadre de la coopération en matière de retour;
- le traitement des données à caractère personnel collectées par les États membres aux fins d'une analyse des risques dans le cadre des activités opérationnelles coordonnées par l'agence; et
- la participation de pays tiers, d'agences de l'UE et d'organisations internationales aux activités de FRONTEX.

La présidence entend entamer des négociations avec le Parlement européen au cours des prochaines semaines. L'objectif est de parvenir à un accord avant l'été 2011 conformément aux conclusions du Conseil européen du 24 mars 2011.